



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
4^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
DU 27 mars 2017 AU BSP à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. PV No 3 du 12 décembre 2016
2. Rapport du Conseil communal concernant la dissolution du Syndicat intercommunal du Service du feu du Bas-Lac (SFBL)
3. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour divers travaux concernant le bassin de natation et les vestiaires du Centre Sportif
4. Motions et interpellations
5. Communications du Conseil communal
6. Questions – divers

M. Wintgens, président du Conseil général ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse.

Il cite l'extrait selon l'art. 3.12 du règlement de Commune :

Séances extraordinaires : *Il est convoqué par le Conseil communal qui arrête l'ordre du jour de la séance, après consultation du président du Conseil général.*

Il souhaite que l'art. soit appliqué pour les prochaines séances.

Présents : 22

Excusés : 8

Absents : 1 (M. Augusto Martins)

Majorité : 12

CC : au complet

1. PV No 3 du 12 décembre 2016

Vote : accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Rapport du Conseil communal concernant la dissolution du Syndicat intercommunal du Service du feu du Bas-Lac (SFBL)

M. Zeller, CC introduit le rapport

Mme Muriset demande pourquoi les Conseillers généraux n'ont pas reçu de bilan de la dissolution.

M. Zeller indique qu'une nouvelle loi est venue en 2016 et tout le patrimoine (véhicules, matériel...) a été intégré dans le nouveau syndicat. La dissolution est faite selon le règlement du SFBL, il fallait dissoudre les deux organes de comité de direction et le Conseil intercommunal.

Avis des groupes :

M. Célio, groupe PLR

Le groupe PLR lors de sa réunion du 23 mars 2017 a approuvé à l'unanimité le rapport présenté.

M. Berset, groupe des Verts-Libéraux

Les Verts libéraux se sont réunis le 19 mars 2017 et accepté la dissolution telle que présentée.

M. Corbellari, groupe socialiste

Le groupe socialiste a approuvé l'arrêté

Mme Gillard, groupe des Verts

Les verts se sont réunis le 23 mars 2017 et à la lecture du rapport, ont approuvé l'arrêté.

Lecture de l'arrêté

Votation : à l'unanimité

3. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour divers travaux concernant le bassin de natation et les vestiaires du Centre sportif

Mme Steiger-Burgos, CC introduit le rapport

M. Brander demande des informations concernant les armoires en particulier ainsi que l'isolation des locaux de douches.

Il demande si une réflexion globale a été faite, notamment à quel endroit les armoires vont être posées ? Au même endroit qu'actuellement ou plutôt du côté du mur ouest (vers le banc en pierre).

Mme Steiger-Burgos indique que pour l'instant, il est prévu de poser les armoires et les fixer contre le mur au même endroit. Elles seront légèrement surélevées et fixées afin d'éviter les risques de renversement et faciliter le nettoyage. Les poser sur le banc n'est pas possible vu que le garde-bains doit garder une vue directe sur la piscine.

M. Brander indique que pour lui, il n'est pas nécessaire de prévoir des armoires en hauteur. Une exécution en longueur (sur mesure) et à un autre endroit, permettrait une meilleure intégration.

Mme Steiger-Burgos précise que le CC voulait se limiter à des armoires qui existent dans le commerce et spécialement étudiées pour les piscines.

M. Brander s'étonne qu'à deux reprises les tuyaux des douches ont été isolés et ensuite la pose d'un câble chauffant qui permet d'éviter que les conduites gèlent. Il trouve bizarre que les conduites se trouvent à l'ext. du bâtiment.

Mme Steiger-Burgos indique que les conduites se trouvent en dessus du faux-plafond du vestiaire et juste sous la ferblanterie du toit.

M. Brander trouve cela étonnant car en principe il doit y avoir une isolation sur la toiture.

Mme Steiger-Burgos précise qu'il n'y a pas d'isolation. Un semblant d'isolation se trouve au dessus du faux-plafond.

M. Brander se demande s'il est judicieux de dépenser CHF 17'000.-. Ne faut-il pas plutôt attendre d'avoir une réflexion globale et effectuer une isolation correcte de la toiture et non pas uniquement l'isolation des tuyaux comme prévue actuellement.

Mme Steiger-Burgos indique que l'option serait d'attendre encore une année et de mettre de l'isolation partout mais fait aussi remarquer qu'il n'y pas que les vestiaires et les douches qui ne sont pas isolés. Il y a également le hall d'entrée, le kiosque, la cuisine et les garages. Il y aura encore beaucoup de choses à faire qui ne sont pas forcément en lien avec les douches. Le but premier après deux dégâts de gel c'est d'isoler les tuyaux correctement dans un premier temps.

M Brander précise que ce n'est pas une bonne réflexion de dépenser CHF 17'000.- alors que par la suite on va ré-isoler la toiture alors que les tuyaux seront déjà isolés.

Il n'y aura plus besoin d'isoler la toiture. Il trouve que le montant est conséquent et pas judicieusement placé.

Mme Steiger-Burgos reconnaît que la somme est importante. Dans ses réflexions, le CC a été appuyé par son architecte conseil qui lui a conseillé de poser une isolation de grande qualité plutôt que celle initialement prévue.

M. Brander demande quel type d'isolation est prévu d'être posé ?

Mme Steiger-Burgos répond qu'il s'agit d'isolation « Pur Alu »

Mme Muriset demande des précisions quant aux crédits qui ont déjà été votés pour le Centre sportif lors des derniers conseils généraux. Il lui semble qu'il y a souvent des demandes de crédit pour la piscine. Elle ne parle pas de celui de 2009.

Mme Steiger-Burgos précise qu'en 1995, il y eu une demande de travaux pour le fond mobile.

M. Corbellari demande au nom des socialistes des précisions quant aux armoires. Ils se posent la question de savoir si une dépense de CHF 12'000.- est judicieuse. Pour eux, le disparate n'est pas rédhibitoire. Ils se sont également demandés si le risque de renversement ne pouvait pas être réduit à moindre frais par des fixations dans le mur.

A part le changement que les propriétaires (des armoires) deviennent des locataires, ils se demandent si cette intervention est rentable ?

Une estimation des locations demandées a-t-elle été faite et vont-elles substantiellement remplir les caisses communales ?

Cela ne risque-t-il pas de fâcher certains propriétaires ?

Mme Steiger-Burgos indique que cela ne va pas remplir les caisses de la Commune. Les armoires prévues coûtent CHF 1'500.-/unité et les tarifs de locations n'ont pas encore été fixés mais seront l'ordre de CHF 10 à 15.-/mois.

M. Corbellari demande si les intéressés sont tous au courant et ont-ils donné leurs avis ?

Mme Steiger-Burgos indique que tous n'ont pas encore été informés. Cette réflexion globale a été initiée suite à la demande d'une société qui souhaite une armoire supplémentaire. Elle ne pense pas que ce soit un problème de passer de la propriété à la location et s'il y avait de gros souci à ce niveau, il y a la possibilité de trouver une solution favorable à tous.

La subjectivité de l'hétéroclisme des armoires est bien là et si le changement ne s'effectue pas, de toutes manières les sociétés devraient les changer prochainement.

Le facteur prépondérant du changement du système est de faciliter le nettoyage vu que ces dernières seraient toutes surélevées.

M. Brander demande s'il n'est pas possible de mettre à disposition quelques frites de natation au lieu que chaque société ait ses propres éléments. Y a-t-il une réflexion qui a été faite ou alors simplement acheter une armoire supplémentaire ?

Mme Steiger-Burgos indique que ce serait à étudier moyennant une location.

M. Mauri, Commission financière

La commission financière s'est réunie le 16 mars 2017. Toutes les questions posées ont été plus ou moins celles évoquées ce soir. Les réponses ont été pertinentes à l'égard des membres de la commission financière qui ont tous préavisé favorablement et à l'unanimité la demande de crédit pour divers travaux du bassin de natation et des vestiaires du Centre sportif.

M. Migliore, commission SPLC

Les membres se sont réunis le 9 mars 2017 et selon les explications et le fonctionnement les membres ont donné leurs préavis favorables.

M. Grieve, groupe Les verts

Les Verts se sont réunis et ont posé plusieurs questions. Ils ont trouvé qu'il était pertinent d'effectuer plusieurs travaux au Centre sportif. Ils ont accepté à l'unanimité la demande de crédit.

Mme Muriset, groupe socialiste

Les membres du groupe socialiste ont accepté l'arrêté présenté avec la remarque que le terme « disparate » dans ces temps d'austérité n'est pas un argument.

M. Berset, groupe Les Verts-Libéraux

Les Verts-Libéraux se sont réunis le 19 mars 2017. Plusieurs réflexions et questions ont été soulevées. Certaines réponses ont été en partie données lors d'échange d'emails avec le groupe PLR ainsi que ce soir. Ils ont laissé la liberté de vote car nous ne sommes pas convaincus sur deux crédits, notamment l'acquisition des armoires qui pour la somme de CHF 1'500.-/pièce peuvent être réalisées sur mesure ainsi que les CHF 17'000.- pour l'isolation. Affaire à suivre pour optimiser cette dépense.

M. Capelli. Groupe PLR

Le groupe PLR a siégé lors de sa séance du 23 mars dernier, durant laquelle plusieurs questions ont été posées dont certaines regroupaient celles posées ce soir. Les réponses du Conseil communal ont été données à la satisfaction du groupe. Il a été décidé d'accepter à l'unanimité des membres présents le rapport de la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Vote : **19 oui**
 2 non

4. Motions et interpellations

néant

5. Communications du Conseil communal

M. Barben, CC informe que le Conseil communal est préoccupé par l'avenir de la poste.

Comme le législatif, le Conseil communal est très préoccupé par le redimensionnement de la Poste et de ses offices, raison pour laquelle le Conseil communal a écrit au Chef du Département, M. Karakash, pour solliciter un entretien en décembre 2016. D'autres contacts directs avec la Poste ayant déjà eu lieu il y a quelques années.

Le 11 janvier dernier, le Chef du département a envoyé un courriel au Conseil communal, comme d'ailleurs à d'autres communes, nous informant des intentions de la Poste au niveau national et cantonal.

La Poste compte actuellement 39 offices dans notre canton, dont 8 font déjà l'objet de discussions entre La Poste et les communes concernées. Donc si ces discussions se concrétisent, le canton en comptera 31, mais ce que la poste envisage, c'est la remise en question de 17 offices supplémentaires d'ici 2020 et implantés dans 12 communes différentes.

Suite à cette intervention de la Poste au niveau cantonal, le chef du département a donc contacté les communes dont les offices de poste sont concernés par ces mesures en nous demandant quelle était la position du Conseil communal concernant l'avenir de la Poste dans notre commune.

Le Conseil communal a répondu en date du 27 janvier, qu'il s'opposait fermement au remplacement de l'office de Poste d'Hauterive par une agence postale et rappelé que notre Poste est idéalement située (transports publics, parking gratuit 30 minutes, etc.). Qu'elle génère une clientèle industrielle et artisanale très importante, Que le bâtiment accueille des cabinets de médecin, dentiste, un kiosque et l'école en face avec les classes 3 à 8 H qui génère également du trafic.

Il rappelle que selon les préconisations de la poste, un office devrait desservir un bassin de population de 9000 habitants, ce que notre poste peut faire, sachant que la gare de Neuchâtel est difficilement accessible à certaines heures de la journée et que le futur de la Poste de la Coudre n'est pas des plus roses.

Suite à ces commentaires, nous avons reçu en retour du Conseil d'Etat un courrier donnant les orientations souhaitées par le CE lui-même, mais sans détail autre que leur souhait serait d'en maintenir 25 pour notre canton alors que la Poste en préconise 14, et de faire des agences postales pour le maintien d'un semblant de réseau.

Suite à l'insatisfaction générée par ce courrier, le Conseil communal à redemandé un entretien avec M. Karakash concernant l'avenir de la poste d'Hauterive. Il souhaite vraiment obtenir ce soutien pour la poste d'Hauterive, sachant qu'il est pratiquement impossible de faire une agence postale actuellement à Hauterive. Les commerces actuels ne pouvant pas disposer d'emplacement suffisant pour y répondre. Le Conseil communal restera ferme sur sa position et souhaite pouvoir informer le CG du résultat de cet entretien lors du prochain CG.

Raison aussi pour laquelle, le Conseil communal a renoncé, du moins provisoirement, à remettre au CG les dossiers en copie électronique. Afin d'y maintenir le trafic actuel et de ne pas donner un signe négatif à notre démarche.

M. Wintgens remercie le Conseil communal pour son engagement qui rejoint le souci qu'avaient exprimé les Conseillers généraux lors d'une des dernières séances.

M. Peluso, CC informe l'assemblée que la vente d'un bien immobilier sis Jardillets 12 (qui accueillait le jardin d'enfants et dernièrement le judo club) ceci afin de consolider l'assise financière de la commune, s'est réalisée au prix d'env. 957.-/m2.

Il indique également l'état des comptes 2016 de la commune et qui a un exercice bénéficiaire alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire. Les comptes qui seront présentés en mai devraient présenter un excédent d'env. CHF 250'000.-

6. Questions - divers

Mme Muriset demande la possibilité d'installer des bancs au bord du lac.

Mme Steiger-Burgos, CC informe qu'il y aura deux bancs dès cet été qui seront installés après la buvette Auto-Rives entre la surface engazonnée et la plage.

M. Favre souhaite avoir des compléments d'information concernant l'abattage des pins et demande si ces derniers vont être remplacés ?

M. Wenger précise que les pins ont été abattus pour des raisons de maladie. Actuellement des discussions sont en cours avec l'ingénieur forestier. Les plantations seront certainement prévues sur plusieurs années. Ce qui sera fait dans les semaines à venir comme travaux, sera de sortir le bois de la forêt.

M. Corbellari demande s'il est possible, comme apparemment à la commune de Saint-Blaise d'avoir à disposition des propriétaires des caméras thermiques afin d'effectuer un bilan énergétique des différents bâtiments. La commune souhaite-t-elle suivre l'initiative de Saint-Blaise.

Mme Steiger-Burgos informe qu'elle a pris langue avec la personne qui a conseillé la commune (pas forcément Saint-Blaise) et a commencé à réunir des informations afin d'en discuter avec ses collègues du CC.

M. Berset demande suite aux informations données lors du dernier Conseil général des compléments concernant la rénovation des collèges et s'il est possible d'optimiser déjà le projet en prévoyant un appartement pour le concierge et éventuellement des appartements ou zone commercial ?

M. Zeller indique qu'il y a 1 ½ année, un crédit de CHF 160'000.- a été voté pour l'étude des trois variantes. Les deux premières variantes ont été présentées lors du dernier Conseil général, il manquait la troisième (manquante toujours aujourd'hui). En ce qui concerne les appartements des concierges, ce point a été discuté à la commission scolaire dernièrement mais la solution va être abandonnée à cause de la problématique que cela génère (la personne n'est jamais tranquille). Actuellement il y a un appartement loué dans l'ancien collège. Normalement une information sur les trois variantes est prévue pour le mois de mai 2017.

Avant que le projet devienne concret, il faut attendre de passer devant l'EORÉN et l'Etat, donc pas avant deux ans.

M. Wintgens demande si au mois de mai il s'agira uniquement d'une information et pas d'une décision !

M. Zeller répond par l'affirmative.

M. Zeller donne des informations sur les naturalisations durant la législature passée 2012-2016.

30 naturalisations dont 15 familles et 15 personnes.

Refus : 2 familles et 1 individu

Demande de renseignements complémentaires : 1 individu

Réintroduction du droit de cité aarpien : 1 (Neuchâteloise « émigrée » en Suisse Alémanique et revenue à Hauterive)

Les perspectives pour l'avenir sont les suivantes :

Nouveau critère de la nouvelle loi fédérale dès 2018 : indépendance économique, qui exclura des personnes à l'aide sociale, mais pas des personnes à l'AI.

Loi cantonale neuchâteloise en discussion : reprend les critères fédéraux + connaissances de la langue de Molière, orale et écrite. La question qui se pose : comment évaluer ces connaissances. Discussion prochainement au Grand Conseil.

La séance est levée à 20H30

**La rédactrice
Manuella Sarret**

Le Président : Le Secrétaire :

David Wintgens Sylvain Amstutz